

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 13 SEPTEMBRE 2016
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : Mercredi 7 septembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSIQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, M. GUILLARD, Mme LAMBERT,
M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoint
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. NORTIER, M. NARDI, Mme GACHET, M. BERTRAND,
Mme MERCIER, Mme LUMEAU, M. CHRETIEN, Mme DELAGARDE, Mme AOUILLE,
M. SICOT,
Conseillers Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme RAIMOND-PAVERO	à	M. BOUSSIQUET
M. PELLOT	à	M. NARDI
M. DUCHESNE	à	M. le Maire
M. PLOUZEAU	à	M. SCHUBNEL
Mme BAFFIE	à	Mme GACHET
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	Mme MERCIER
M. MARCQ	à	Mme GENET
Mme BOURGEOIS	à	Mme DELAGARDE

ABSENTE EXCUSEE :

Mme CHOUTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. NORTIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ML/SL : 2016.09

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**

ORDRE DU JOUR

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015
DU SMICTOM DU CHINONNAIS**

ADMINISTRATION GENERALE

2016-141 Charte avec l'association des jardiniers des Hucherolles

FINANCES

2016-142 Admission en créances éteintes

2016-143 La Brèche – Crèche des Templiers – Rectification de l'inventaire du patrimoine de la Commune

2016-144 Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport de gaz et du réseau public de distribution de gaz

2016-145 Demandes de réduction pour les locations de l'Espace Rabelais

2016-146 Attribution des subventions 2016 aux associations sportives

2016-147 Tarifs d'entrée du gala de catch et conventions de partenariat

2016-148 Action sociale pour les agents municipaux

2016-149 Demande de subvention au Pays du Chinonais

PERSONNEL

2016-150 Modification du tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2016-151 Nouvelle grille tarifaire et règlement intérieur pour l'Espace Rabelais à compter du 1^{er} janvier 2017

2016-152 Contrat de Développement Culturel entre le Conseil Départemental d'Indre et Loire et la Ville de CHINON pour l'année 2016

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2016-153 Acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme GOUMENT

2016-154 Cession de terrains au profit de Mme BOUSSIQUET et convention de passage

2016-155 Modification du parcellaire cadastral et classement en domaine public secteur La Croix

ENFANCE-JEUNESSE-SPORTS

2016-156 Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville de CHINON et le Sporting Club Chinonais Rugby

2016-157 Convention avec la Gendarmerie départementale de CHATELLERAULT pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups

2016-158 Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour 2015 - 2016

CONTRATS-CONVENTIONS

2016-159 Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux de réhabilitation des superstructures du pont Aliénor d'Aquitaine sur la Vienne

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2016-160 Convention de mutualisation du service de la Police Municipale

2016-161 Conventions de mutualisation des services Ville de CHINON / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

2016-162 Création d'un service commun "Ressources Humaines" Ville - Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

DECISIONS

Le mardi 13 septembre 2016, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. NORTIER est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des séances des 28 juin et 12 juillet 2016 sont approuvés à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention entre la Ville de CHINON et l'association « Les jardiniers des Hucherolles »,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué à signer la convention.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 1 664,86 euros suivant l'état transmis par la Trésorerie de CHINON,
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- **AUTORISE** le Comptable public de la Trésorerie de Chinon à procéder aux opérations corrigéant l'inventaire du patrimoine de la commune concernant la crèche des Templiers.

- **DECIDE** d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- **DECIDE** d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles CGCT R.2333-114-1 et suivants du Décret 2015-334 pour la distribution et transport de gaz.

- **ACCORDE** des demandes de réduction et de gratuité des salles de l'Espace Rabelais à des associations et acteurs du territoire.

- **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives, au titre de l'année 2016,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016.

- **VALIDE** les tarifs d'entrée pour le gala de catch du 15 octobre 2016,
- **APPROUVE** les conventions de partenariat avec le Centre Leclerc et le Super U pour la vente de billets,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué à les signer.

- **APPROUVE** l'adhésion pour 2017 au Comité National d'Actions Sociales,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint aux Ressources Humaines à signer tous les documents permettant cette adhésion au 1^{er} janvier 2017,
 - **VALIDE** les montants de l'aide attribuée aux enfants des agents communaux pour le Noël.
-
- **SOLLICITE** le Pays du Chinonais pour l'obtention d'une subvention au meilleur taux (40 %) pour l'acquisition d'un bras équipé d'une tête tondeuse type intercep et d'un désherbeur thermique au titre de la mesure 7.2a,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué, à signer l'ensemble des documents à intervenir.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le tableau modificatif des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les tarifs de l'Espace Rabelais et les modalités de règlement,
 - **APPROUVE** le règlement intérieur régissant l'Espace Rabelais,
 - **DIT** que le tarif de location autonome de la cafétéria/cuisine est applicable au 15 septembre 2016,
 - **DIT** que les tarifs de l'Espace Rabelais (sauf celui de location autonome de la cafétéria/cuisine) sont applicables au 1^{er} janvier 2017.
-
- **APPROUVE** le contrat de développement culturel entre la Ville de Chinon et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour l'année 2016,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la Culture, à le signer.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 1 186 m² issue de la parcelle cadastrée C 858 appartenant à M. et Mme GOUMENT située au lieu-dit le Haut Villier,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 0,30 €/m², soit au total 355,80 €,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **DESIGNE** la SCP CHEVALIER/ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **CLASSE** dans le domaine public communal la voie qui va être créée,
- **DIT** qu'une convention entre la Ville et la SNCF sera présentée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal,
- **DIT** que l'ensemble des frais engagés par la commune (acquisition et voirie) seront pris en charge par la SNCF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. BOUSSQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

- **APPROUVE** le projet de cession des parcelles cadastrées section AT 88-89-90-823 au profit de Mme BOUSSIQUET Annick,
 - **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 14 000 €, conformément à l'estimation des domaines,
 - **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
 - **DESIGNE** l'étude de Maître ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,
 - **APPROUVE** les termes de la convention liée au passage sur une propriété communale depuis la rue Paul Huet,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.
-
- **APPROUVE** le projet de modification cadastrale aux abords de la voie communale n°31 et de l'aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit La Croix comme indiqué sur le plan du géomètre,
 - **CLASSE** dans le domaine public communal l'ensemble de la VC n°31 selon son nouveau tracé,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville et le Sporting Club Chinonais Rugby,
 - **AUTORISE** M. le Maire ou M. GUILLARD, Adjoint délégué aux Sports à signer la convention.
-
- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Gendarmerie Départementale de Châtellerault, pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
 - **AUTORISE** M. le Maire à la signer au nom de la Ville.
-
- **FIXE** la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

TARIF ANNUEL	Maternelles et Élémentaires
Intégralité de la somme demandée par élève à toutes les Communes	1 144.62 €

- **DIT** que la Ville de CHINON versera sa contribution directement à l'établissement privé Saint Joseph.

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention relative aux travaux de réhabilitation des superstructures du pont Aliénor d'Aquitaine avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation du service de Police Municipale avec les communes d'Avoine, Beaumont-en-Véron, Rivière et St Benoît la Forêt,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

- **APPROUVE** les conventions de mutualisation des services de la Ville de CHINON avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint délégué à les signer.

- **APPROUVE** la création du service commun ressources humaines avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAMMERY, Adjoint délégué à signer la convention de mise en place d'un service commun ressources humaines.

DECISIONS

Décision n° 2016-039 du 26 avril 2016 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'Association Les Amis des Coteaux Ste Radegonde et St Martin

Est conclue avec l'Association « Les Amis des Coteaux Ste Radegonde et St Martin » une convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} avril 2016. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ Décision n° 2016-044 du 27 avril 2016 : Convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France à l'Association La Fusinguette

Est conclue avec l'Association « La Fusinguette » une convention de mise à disposition de la salle Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de danse folk tous les lundis de 18 heures 15 à 20 heures 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2016. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

♦ Décision n° 2016-050 du 18 mai 2016 : Convention entre la Ville de CHINON et l'association Piglet Circus

Est conclue avec l'association Piglet Circus une convention de mise à disposition du terrain cadastré BZ 148, situé sur l'aire de détente de CHINON.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 22 mai 2016 au 30 mai 2016.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

♦ Décision n° 2016-054 du 20 juin 2016 : Convention d'occupation précaire pour la mise en place de compostage collectif à CHINON

Vu la demande de mise à disposition de deux lieux de stockage destinés à la mise en place de compostage collectif présentée par le SMICTOM du Chinonais

Est conclue avec le SMICTOM du Chinonais une convention de mise à disposition gracieuse des sites suivants pour la mise en place de compostage collectif :

- place Suzanne
- square Mauny.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année de 4 années, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an aux mêmes conditions.

Les conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2016-058 du 1^{er} juillet 2016 : Contrat de prêt d'un véhicule à l'association CLAAC**

Est conclue avec l'association CLAAC, une convention de prêt du véhicule « minibus publicitaire » RENAULT TRAFFIC immatriculé EC-449-BY, dans le cadre de ses animations Point jeunes.

Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2016-059 du 1^{er} juillet 2016 : Contrat de location avec la Société SRTC d'une fréquence radion pour la Police Municipale**

Considérant la proposition par la Société SRTC du contrat de location de fréquence radio pour la Police Municipale,

Est conclu un contrat de location de fréquence radio avec la Société SRTC.

Le contrat est conclu pour la période du 30 juin 2016 au 29 juin 2017, renouvelable tacitement.

L'exploitation de la fréquence radio électrique donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle de 900 € H.T (neuf cents euros H.T).

Le montant sera revalorisé tous les ans, à la date anniversaire, en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC applicable sur 80 % du montant.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

♦ **Décision n° 2016-060 du 1^{er} juillet 2016 : Convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la commune avec l'association OSE**

Est conclue avec L'association OSE une convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la Commune.

Cette convention est conclue pour la période du 9 au 10 juillet 2016.

Les conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2016-061 du 21 juillet 2016 : Avenant au contrat d'assurance dommages aux biens**

Considérant les mouvements de bâtiments intervenus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 Décembre 2015,

Est conclu avec GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE un avenant au contrat d'assurance dommages aux biens.

La prime d'assurance prévisionnelle s'établit à 57 628,02 € (cinquante-sept mille six cent vingt-huit euros zéro deux) pour l'année 2016 (soit un trop versé de 1 887,86 €).

♦ **Décision n° 2016-062 du 21 juillet 2016 : Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile**

Considérant l'évolution de la masse salariale versée entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 Décembre 2015,

Est conclu avec GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE un avenant au contrat d'assurance responsabilité civile.

La prime d'assurance prévisionnelle s'établit à 13 944,43 € (treize mille neuf cent quarante-quatre euros quarante-trois centimes) pour l'année 2016 (soit un trop versé de 308,84 €).

♦ **Décision n° 2016-065 du 2 août 2016 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la commune avec la Société ASGM Concept**

Vu la demande présentée par la Société ASGM Concept de disposer de jours supplémentaires de mise à disposition du terrain,

Est conclu avec la Société ASGM Concept un avenant à la convention de mise à disposition d'un espace du domaine public de la Commune.

Cet avenant concerne les jours de mise à disposition du terrain.

Les conditions sont contenues dans l'avenant.

♦ **Décision n° 2016-066 du 5 août 2016 : Convention d'occupation temporaire d'un terrain pour la tenue d'un rassemblement des gens du voyage**

Vu la demande de Madame Sandrine GLAUDY de mise à disposition d'un terrain en vue d'un rassemblement culturel,

Est conclue une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de CHINON et Madame Sandrine GLAUDY, pour définir les conditions de mise à disposition d'un terrain en vue de permettre son utilisation occasionnelle pour un rassemblement culturel.

La convention concerne une autorisation de stationnement sur des terrains situés à CHINON au lieu-dit « La Croix » parcelles cadastrées BK n°95, 96, 97, 98 99, 158, BM n°20, 21, 204, 205 d'une superficie totale de 19 109 m², des véhicules et caravanes appartenant aux membres du rassemblement soit environ 15 caravanes.

La convention est conclue pour une durée de 18 (dix huit) jours, du vendredi 5 août 2016 à 8 heures au lundi 22 août 2016 au plus tard à 16 heures.

Les conditions d'occupation et financières sont contenues dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Date de publication : 16 SEP. 2016

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT